

Comment expliquer le changement de paradigme dans le domaine des placements pour mineurs ?

Contenu

Notre canton a décidé un nouveau virage dans le domaine des placements pour mineurs. Si jusqu'à aujourd'hui, la politique de placement des mineurs était axée sur le placement en institution, les placements en familles d'accueil et/ou le maintien des enfants dans leur famille seront à l'avenir les pistes privilégiées.

Selon les informations parues dans le journal « Le Courrier », ce changement, qui concernerait 2/3 des lits en foyer, devrait s'opérer d'ici 2020. D'ici là, 50 à 60 familles d'accueil doivent être trouvées.

Ce changement de paradigme interroge et suscite de profondes inquiétudes.

Le Conseil d'État peut-il nous dire quelles sont les bases de réflexion qui amènent un changement aussi radical ? Les professionnel-le-s du domaine ont-ils été consulté-e-s, intégré-e-s à la réflexion ?

Quelle formation ou accompagnement sera mise à disposition des familles d'accueil, comment seront-elles évaluées, suivies et supervisées ?

Enfin, le Département de l'éducation et de la famille est-il en mesure d'assurer que les mineurs en danger dans leur développement auront toujours accès à des places dans une institution, tant que de nouvelles familles d'accueil ne sont pas trouvées ? À l'évidence, il serait parfaitement injuste et inacceptable que ce soient les jeunes personnes fragilisées qui fassent les frais d'une politique trop rapidement mise en place et axée sur des considérations financières.

Développement

Le placement des mineurs en institution découle toujours de situations familiales très complexes. Décider de placer un enfant ne se fait jamais à la légère et requiert la compétence et l'avis de nombreux professionnels. Un temps d'évaluation et de soutien en ambulatoire est souvent déployé en amont avant une décision de placement.

Une fois placés, les enfants, fragilisés par leur parcours de vie particulier, sont pris en main par des professionnels, formés, travaillant en réseau et en équipe. Ils évaluent semaine après semaine l'évolution de l'enfant dans sa dimension sociale et psychologique.

Avec la nouvelle politique de placement, des personnes, à priori non formées, pourront être choisies comme famille d'accueil. Sans véritable compétence, ces familles trouveront-

elles les ressources nécessaires pour faire face aux nombreux défis de l'éducation d'enfants fragilisés avec des séquelles parfois importantes ? Est-ce que le bon sens et la bonne volonté suffiront pour accompagner de manière adéquate ces enfants ?

Défense orale

Neuchâtel est en difficultés financières, une réalité que, nous députés, connaissons de près. Cette situation engendre des coupes, souvent difficiles, pour arracher un budget.

Dans le domaine du placement des enfants mineurs, le Département a décidé d'opérer un virage : plus de familles d'accueil, moins de placement en institutions. D'autres cantons pratiquent cette politique avec succès. Donc pourquoi pas Neuchâtel ? De plus, financièrement, selon le Département, cela coûte moins. À court terme évidemment. À long terme, à voir !

Pour réussir ce pari, et créer l'adhésion autour de ce changement de paradigme, deux fondamentaux sont à priori nécessaires : premièrement, la concertation et la collaboration avec les professionnel-le-s concerné-e-s, parce qu'ils-elles ont l'expérience du terrain. Deuxièmement, des mesures cohérentes et échelonnées dans le temps !

Je tiens à souligner que l'interpellation du groupe socialiste résulte de plusieurs témoignages de professionnels inquiets quant au changement opéré et annoncé sur un laps de temps court. Si pour certains, le placement en famille d'accueil pose plus de problèmes à long terme et n'est pas une réponse adéquate quant au rôle de protection qui est celle de l'État envers les plus faibles, pour d'autres, ils ne se positionnent pas à priori contre le placement en famille d'accueil, mais se posent des questions légitimes sur le « comment » concernant les familles d'accueil (comment l'accompagnement des familles d'accueil est organisé, comment se fera la supervision, etc.) et se questionnent également sur le changement des responsabilités des acteurs du réseau ambulatoire déjà en place (AEMO, Croix-Rouge, CNPea, pédiatres, etc.).

Quant au rythme des réformes, il questionne tous les professionnels : trouver 50 à 60 familles d'ici 2020, avec le suivi adéquat, constitue un réel défi ! Pour rappel, il y a aujourd'hui 10 familles d'accueil...

Pour le groupe socialiste, il serait inacceptable que ce soient les enfants qui fassent les frais d'une stratégie politique trop rapidement mise en place.

Auteur :

Corine Bolay Mercier